

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC des Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas tenue le 3 novembre 2025 à 19 h 30 au 1302, rue Principale, et à laquelle sont présents : les conseillères Lise Déry et Lorraine Boisvert et les conseillers Michel Sanscartier, Grégory Jacob, Dany Giroux et Dominique Cossette, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bordeleau, maire.

Madame Marie-Claude Jean, greffière-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

Vingt-six (26) personnes composent l'assistance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-161

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux – Séance ordinaire du 1^{er} octobre et séance extraordinaire du 14 octobre 2025 – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Administration générale**
 - 5.1. Comptes à payer et déboursés du mois d'octobre 2025 – Adoption
 - 5.2. Maire suppléant – Nomination pour la durée du mandat de 4 ans
 - 5.3. Responsabilités diverses – Nominations
 - 5.4. Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil – Dépôt
 - 5.5. Équipement informatique pour les membres du conseil – Achat – Autorisation
 - 5.6. Institution bancaire – Signataires autorisés – Autorisation
 - 5.7. Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2025 – Comparatif comptable – Dépôt
 - 5.8. Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2025 – État de la situation budgétaire – Dépôt
- 6. Transports**
 - 6.1. Accès au CPE Le Petit Champlain – Aménagement de la rue – Travaux supplémentaires – Octroi d'un contrat
 - 6.2. PIIRL – Services professionnels de génie conseil – Voirie et ponceaux - Octroi d'un contrat
 - 6.3. Fauchage des bordures de routes – Offre de service pour l'année 2026 – Octroi d'un contrat
- 7. Hygiène du milieu**
- 8. Sécurité publique**
 - 8.1. Sécurité routière – Intervention de la SQ – Point d'information
- 9. Aménagement et urbanisme**
 - 9.1. PPCMOI – 251, rang de la Rivière-Batiscan – Règlement relatif au second projet de résolution (final) – Adoption

9.2. MRC les Chenaux – Exclusion d'une partie du lot 6 086 263 et inclusion d'une partie du lot 5 394 934 de la zone agricole – Demande

10. Santé et bien-être

11. Loisirs et culture

12. Varia

13. Période de questions

14. Fermeture de la séance

Il est **proposé** par Lise Dery et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte l'ordre du jour tel que présenté; il demeure cependant ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2025

2025-11-162

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal affirment avoir lu le procès-verbal relatif à la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025 ainsi que celui de la séance extraordinaire du mardi 14 octobre 2025 et déclarent qu'ils soient conformes aux délibérations;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte lesdits procès-verbaux.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Comptes à payer et déboursés du mois d'octobre 2025 – Adoption

2025-11-163

Il est **proposé** par Dominique Cossette et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas approuve la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2025, du numéro 4219 au numéro 4241 et des paiements effectués par ACCÈS D pour un montant total s'élevant à 75 511,06 \$; approuve les comptes à payer du mois d'octobre 2025 au montant total de 60 255,68 \$.

5.2 Maire-suppléant – Nomination pour la durée du mandat de 4 ans

2025-11-164

CONSIDÉRANT que le *maire suppléant* ait les mêmes droits et responsabilités que le *maire* en cas d'incapacité d'agir de ce dernier ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une relève en cas d'incapacité d'agir du maire Jean-Pierre Bordeleau;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la stabilité et la fluidité des opérations de la Municipalité; que la conseillère Lise Dery possède l'expertise et les qualités requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dany Giroux et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la conseillère Lise Déry soit nommée mairesse suppléante pour la durée du présent mandat de 4 ans.

5.3 Responsabilités diverses – Nominations

2025-11-165

CONSIDÉRANT l'élection récente des membres du conseil municipal; que cinq (5) nouveaux membres y siègent désormais et ce, pour les quatre (4) prochaines années;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'octroyer des responsabilités à chaque membre composant le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Michel Sanscartier et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité octroie, aux membres du conseil, les responsabilités suivantes :

Ressources humaines :	Jean-Pierre Bordeleau Dany Giroux
Comité consultatif d'urbanisme :	Jean-Paul Rousseau, président Alain Déry, Gaston Veillette Dominique Cossette, conseiller Michel Sanscartier, conseiller
Aqueduc (entente St-Prosper) :	Jean-Pierre Bordeleau Michel Sanscartier
Communications :	Lise Déry
Protection incendie :	Dominique Cossette
Loisirs :	Dany Giroux Lorraine Boisvert (volet Arts et Culture (bibliothèque))
Politique familiale :	Lorraine Boisvert Lise Déry
Santé et bien-être :	Jean-Pierre Bordeleau Dany Giroux
Développement économique (SDESS) :	Grégory Jacob
Parc de la Rivière-Batiscan :	Grégory Jacob

5.4 Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil – Dépôt

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités*, les élu(e)s municipaux déposent leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

5.5 Équipement informatique pour les membres du conseil – Achat – Autorisation

2025-11-166

CONSIDÉRANT que l'exécution du travail des membres du conseil nécessite un minimum d'équipement électronique;

CONSIDÉRANT que seuls les conseillers Dany Giroux et Michel Sanscartier nécessitent l'acquisition d'un tel équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Grégory Jacob et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas acquiert un iPad et une tablette Samsung destinés aux conseillers précédemment nommés.

5.6 Institution bancaire – Signataires autorisés – Autorisation

2025-11-167

CONSIDÉRANT que le 03 octobre dernier, monsieur Jean-Pierre Bordeleau a été élu au poste de maire et ce, sans opposition ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-11-164 qui autorise la nomination de la conseillère Lise Déry, élue sans opposition le 03 octobre dernier, au poste de mairesse suppléante de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées auprès de la Caisse Desjardins Mékinac/Des Chenaux afin d'autoriser les nouveaux signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Sanscartier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas :

- autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Saint-Stanislas pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins Mékinac/Des Chenaux et ce, à compter du 02 novembre 2025;
 - Jean-Pierre Bordeleau, maire OU;
 - Lise Déry, mairesse suppléante (en cas d'incapacité du maire);

CONJOINTEMENT AVEC :

- Marie-Claude Jean, directrice générale et greffière-trésorière (DGGT), OU
- Karine Bergeron, greffière-trésorière adjointe (en cas d'incapacité de la DGGT) ;

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Saint-Stanislas pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins Mékinac/Des Chenaux;

QUE le conseil autorise la directrice générale à agir en tant qu'administrateur principal du service en ligne AccèsD Affaires ;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 2025-04-53 relative à la nomination des anciens signataires.

5.7 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2025
- Comparatif comptable – Dépôt

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2025.

5.8 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 septembre 2025
– État de la situation budgétaire – Dépôt

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état de la situation budgétaire des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 juin 2025.

6. TRANSPORT

6.1 Accès au CPE Le Petit Champlain – Aménagement de la rue – Travaux supplémentaires – Octroi d'un contrat

2025-11-168

CONSIDÉRANT la détérioration constatée sur une superficie supplémentaire de 100 m² du béton bitumineux de la rue menant au CPE le Petit Champlain;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer les travaux dans les règles de l'art afin d'éviter des travaux subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lorraine Boisvert et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas autorise les travaux de pavage supplémentaires sur une superficie de 100 m² au montant de 4 823,20 \$ plus les taxes applicables et ce, conformément à la soumission datée du 28 octobre 2025 de *Construction et pavage Portneuf*.

6.2 PIIRL – Services professionnels de génie civil – Voirie et ponceaux – Octroi d'un contrat

2025-11-169

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de voirie et ponceaux;

CONSIDÉRANT qu'il est anticipé que ce projet soit réalisé en vue d'intégrer le *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 18 septembre 2025, douze (12) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail ait effectué l'analyse qualitative de chacune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe de prix soit ouverte ;

CONSIDÉRANT que les résultats des soumissions se détaillent comme suit:

Firme	Prix (taxes incluses)	Pointage final	Rang
Les Services EXP inc.	81 758,72 \$	14,228	1
Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	126 817,54 \$	8,122	2
Tetra Tech QI inc.	162 114,75 \$	7,011	3
Pluritec Ltée	171 059,81 \$	6,333	4
Les Consultants GEN+ inc./ GÉNIE+	176 247,48 \$	5,598	5
GBI Experts-Conseils inc.	199 021,73 \$	5,594	6
Avizo Experts-Conseils inc.	214 382,39 \$	5,147	7
Stantec Experts-Conseils ltée	280 826,44 \$	4,226	8
Groupe Conseil CHG inc.	355 309,31 \$	2,899	9
IGF Axiom inc.	404 643,02 \$	2,587	10
HKR Consultation	N/A	N/A	N/A
GéniCité inc.	N/A	N/A	N/A

CONSIDÉRANT que pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la Municipalité recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « Les Services EXP inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Lise Déry et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde le contrat à *Les Services EXP inc.*

6.3 Fauchage des bordures de routes – Offre de service pour l'année 2026 – Octroi d'un contrat

2025-11-170

CONSIDÉRANT la qualité du travail de fauchage des bordures de routes effectué par l'entreprise 9072-3602 Québec inc. lors de la dernière saison;

CONSIDÉRANT la pertinence de poursuivre, pour une année supplémentaire, avec cette entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dany Giroux et **résolu** à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas accorde le contrat de fauchage des bordures de routes, pour l'année 2026 à 9072-3602 Québec inc. (Jocelyn Gagnon) conformément à l'offre de service datée du 09 octobre 2025 aux tarifs suivants :

- Tracteur New-Holland 7740 et débroussailleuse ROUSSEAU 500 SL
120 \$ / h
 - Tracteur New-Holland TS100 et débroussailleuse ORSI latérale
120 \$ / h
 - Tracteur New-Holland TS100 sur chargeur
175 \$ / h

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Rien à cet item.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Sécurité routière – Intervention de la SQ – Point d’information

Suite au rapport annuel de la SQ, déposé au comité de sécurité publique de la MRC, le maire soumet à l’assemblée quelques informations relatives à la sécurité routière sur le territoire de la Municipalité.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 PPCMOI – 251, rang de la Rivière-Batiscan – Est – Règlement relatif au second projet de résolution (projet final) – Adoption

2025-11-171

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement du projet particulier de construction, de modification et d’occupation de l’immeuble situé au 251, rang de la Rivière-Batiscan-Est n’ait fait l’objet, par les personnes habiles à voter, d’aucune demande auprès de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Grégory Jacob et **résolu** à l’unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas adopte, sans changement, le règlement relatif au second projet.

9.2 MRC des Chenaux – Exclusion d’une partie du lot 6 086 263 et inclusion d’une partie du lot 5 394 934 de la zone agricole – Demande

2025-11-172

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande relative à l’exclusion de la zone agricole d’une partie du lot 6 086 263;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande relative à l’inclusion du lot 5 394 934 dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux objectifs du plan d’urbanisme actuellement en vigueur, sauf en ce qui a trait aux limites des affectations du sol;

CONSIDÉRANT que cette demande n’est pas conforme au règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT que cette demande se justifie amplement par les motifs décrits dans le document intitulé « Demande à la Commission de protection du territoire agricole - Exclusion de la zone agricole, partie du lot 6 086 263 - Inclusion dans la zone agricole, partie du lot 5 394 934 - Situé à Saint-Stanislas-de-Champlain »;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Dany Giroux et **résolu** à l’unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Stanislas :

- appuie et fasse sienne la présente demande d’exclusion de la zone agricole d’une partie du lot 6 086 263 et d’inclusion dans la zone agricole d’une partie du lot 5 394 934;
- transmette la présente résolution à la MRC des Chenaux;

- s'engage à modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage afin de les rendre conformes à une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole relative à cette demande.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Rien à cet item.

11. LOISIRS ET CULTURE

Rien à cet item.

12. VARIA

- **Ouverture de la salle de spectacle *La Tête de Cochon*** : Le conseil municipal tient à offrir ses plus sincères félicitations et le meilleur des succès au propriétaire *Atelier Luc Laramée inc.* et à toute son équipe pour l'ouverture de cette toute nouvelle salle de spectacle à Saint-Stanislas.
- **Prix Prestige des Chenaux** – Reconnaissance aux entreprises du territoire de la MRC : Le conseil municipal tient à offrir ses plus sincères félicitations à l'entreprise *Location & Excavation S. Mongrain inc.* pour sa nomination au Prix Prestige des Chenaux, édition 2025.
- **Lauréat du Prix restaurateur 2025** – Aliments du Québec au menu : Le conseil municipal tient à offrir ses plus sincères félicitations à la Microbrasserie Le Presbytère qui s'est vue attribuée ce prestigieux prix.
- **Croix du village** – Remplacement : Le conseil municipal tient à remercier *Atelier Luc Laramée inc.* pour l'implication et le dévouement manifestés envers le remplacement de la croix du village retirée lors des travaux de remplacement du pont de la rivière Batiscan.
- Pavillon Saint-Gabriel : Le maire informe l'assemblée que les travaux de rénovation pourraient reprendre en 2026... À suivre !
- Développement domiciliaire de la rue Lafontaine : Le maire informe l'assemblée que les travaux de prolongement de la rue Lafontaine devraient débuter au cours du présent mois.
- Fête de l'Halloween : Le maire remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à égayer la vie de nos enfants lors des activités de la fête de l'Halloween.
- Criée des âmes – Invitation : Le maire invite les citoyens à participer la Criée des âmes qui se tiendra à la salle municipale le 9 novembre prochain à 10 heures.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. FERMETURE DE LA SÉANCE

2025-11-173

À 20 h 18, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sous proposition Lise Déry.

Marie-Claude Jean
Greffière-trésorière

Jean-Pierre Bordeleau
Maire

Je, Jean-Pierre Bordeleau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.